

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

**RÉCÉPISSÉ
D'UNE CARTE D'IDENTITÉ ET DE CIRCULATION
(TRAVAILLEURS AGRICOLES)**

Le nommé Parenti Benedetto sujet italien,
titulaire d'une carte d'identité et de circulation, employé en qualité
de journalier chez M Margelie La Roquebrun
est autorisé à circuler dans les limites de la commune de La
Roquebrun (Cantal)

A _____, le _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,



OBSERVATIONS

Le présent récépissé doit rester constamment
en la possession du travailleur colonial ou étranger.

A l'expiration du contrat ou en cas de muta-
tion, le récépissé sera remis au Commissaire de
Police (ou au Maire) en échange de la carte d'iden-
tité et de circulation.

A-9

VISAS SUCCESSIFS

Arrivé à _____ le _____
chez M _____
Autorisé à circuler dans la commune de _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____
Autorisé à circuler dans la commune de _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____
Autorisé à circuler dans la commune de _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____
Autorisé à circuler dans la commune de _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

S
MAIRE,
RE,